

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°5 (Arrêté de promulgation du 28 février 1935.)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1935

Numéro JO
n° 459 du 28/02/1935

Date du numéro
28 février 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 19 janvier 1935 relatif au régime financier des colonies: inséré au Journal officiel de la République française du 22 janvier 1935.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 janvier 1935 susvisé, relatif au régime financier des colonies, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

m.de coppet